

Mercredi 11 Juin 2014 - n°699

**Economie** - La réforme du système ferroviaire en débat  
**Urbanisme** - 26 juin 2014, Sens : « la cathédrale, objet urbain » : un colloque et de nombreux événements exceptionnels

**Economie** - L'UE dans les territoires

**Action extérieure** - Projets de coopération décentralisée en attente de collectivités partenaires

**Economie** - Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France : le conseil constitutionnel censure le dispositif

**Sport** - Cholet, la ville moyenne la plus sportive de l'année selon L'Equipe

**Economie** - Circulaire sur la prévention des risques psychosociaux

## ECONOMIE



### La réforme du système ferroviaire en débat

Présenté en Conseil des ministres en octobre 2013 par Frédéric Cuvillier, ministre chargé des transports, le projet de loi de réforme du système ferroviaire va être débattu à l'Assemblée nationale à compter du 17 juin prochain.

Le projet de texte proposé par le Gouvernement traduit la volonté de renforcer le service public et de réaffirmer la place de l'État « stratège » dans le système ferroviaire. Cette réforme met en place un groupe industriel public intégré réunissant le transporteur et le gestionnaire d'infrastructure avec un pilotage commun, des synergies industrielles et une unité sociale. Elle doit permettre de

moderniser le service public ferroviaire pour le rendre plus efficace et moins coûteux.

#### État stratège

L'État fixera désormais les objectifs du groupe public à travers un contrat de performance avec chacun des trois établissements publics créés par la loi. Majoritaire dans le conseil de surveillance de la SNCF, l'État sera le garant de la cohérence économique et du pilotage stratégique du groupe public. Par ailleurs, la création d'un Haut comité du ferroviaire doit permettre d'associer les forces vives au devenir du système ferroviaire : élus, régions, entreprises, organisations syndicales, usagers.

Le nouveau groupe public sera constitué d'un établissement public de tête « mère » (la SNCF) et deux établissements publics « filles » : le gestionnaire d'infrastructure (SNCF Réseau) et l'exploitant ferroviaire (SNCF Mobilités).

L'établissement public de tête (la SNCF) assure le contrôle et le pilotage stratégiques, la cohérence économique, l'intégration industrielle et l'unité sociale du groupe public. La nouvelle SNCF sera dirigée par un directoire composé du président de SNCF Réseau et du président de SNCF Mobilités, nommés par l'État, et placés sur un pied d'égalité.

SNCF Réseau, le gestionnaire d'infrastructure unifié, rassemblera désormais dans une seule structure les acteurs en charge de l'infrastructure aujourd'hui dispersés et mal coordonnés : RFF, SNCF Infra et la Direction des circulations ferroviaires de la SNCF.

#### Financement

Ce projet de réforme ferroviaire prévoit l'institution d'un pacte afin de stabiliser l'évolution de la dette. Le système ferroviaire fonctionne aujourd'hui à crédit, avec un accroissement annuel de la dette d'1,5 milliard d'euros, et même de 3 milliards en incluant la construction actuelle des quatre lignes à grande vitesse.

Avec la réforme, le gestionnaire d'infrastructure (SNCF Réseau) ne pourra plus s'endetter au-delà d'un certain niveau pour financer les projets de développement de l'infrastructure. Ceux-ci devront être financés prioritairement par l'État et les collectivités locales. L'Agence de financement des infrastructures de transports (AFITF) devrait voir ses moyens confortés pour répondre à cet enjeu. Le pacte national pour l'avenir du service public ferroviaire sera conclu avec l'ensemble des parties prenantes. Chacune d'entre elles devant contribuer au redressement financier du système : le gestionnaire d'infrastructure, le transporteur, l'ensemble du groupe, et l'État.

#### Refonte du cadre social

Principal motif de mécontentement des personnels de la SNCF, le projet de texte met en place un cadre social commun à l'ensemble des acteurs du secteur ferroviaire, avec maintien du statut des cheminots.

Un décret « socle » doit venir fixer les principales règles communes au secteur ferroviaire, au regard du respect des exigences de sécurité et de continuité du service public. Ce cadre social commun reposera également sur une convention collective nationale négociée par les partenaires sociaux.

L'ensemble des entreprises de la branche ferroviaire sera ainsi soumis à un régime homogène en matière de durée du travail.

#### ARAF

L'Autorité de régulation des activités ferroviaires (ARAF) qui est l'actuel régulateur, restera garant de l'accès équitable des entreprises au réseau ferroviaire et verra ses prérogatives renforcées. Ses responsabilités seront étendues et l'ARAF exprimera un avis conforme sur la nomination du président de SNCF Réseau. Elle donnera un avis sur la trajectoire économique et le respect de celle-ci par SNCF Réseau et sur les péages ferroviaires, c'est-à-dire le prix payé pour faire circuler les trains.

## URBANISME



### 26 juin 2014, Sens : « la cathédrale, objet urbain » : un colloque et de nombreux événements exceptionnels

Le 26 juin prochain se déroulera à Sens la deuxième journée du réseau des Villes-Cathédrales, porté par les élus de la Fédération des villes moyennes. Cet événement s'associera aux festivités organisées autour des 850 ans de la cathédrale de Sens, première cathédrale gothique.

Un colloque, organisé autour de la thématique de « la cathédrale, 'objet' urbain », sera précédé d'une visite de la cathédrale de Sens et de son quartier. Un dîner-débat suivra ce colloque, qui présentera le travail d'artistes autour de la cathédrale.

Deux événements exceptionnels clôtureront cette journée de réflexion sur les problématiques urbanistiques liées aux cathédrales : le lancement d'un concours photo, dont le thème sera également celui de « la cathédrale, 'objet' urbain, et, en fin de soirée, l'avant-première du spectacle de mise en lumière de la cathédrale de Sens.

Le concours photo invitera à imaginer l'immortalisation d'une cathédrale au cœur de sa ville, de son quartier. Les trois meilleurs clichés seront récompensés par un jury composé entre autres de Jean-Christophe Ballot, photographe, Jean-Luc Monterosso, fondateur et directeur de la Maison européenne de la photographie,

et de Brigitte Patient, journaliste à France Inter, présentatrice de l'émission « Regardez-Voir ». Le lauréat se verra attribuer la somme de 1000 euros, les second et troisième clichés récompensés respectivement de 500 et 200 euros. La date limite de rendu des clichés est fixée au 28 octobre 2014, et la remise des prix aura lieu le 3 décembre 2014.

[Téléchargez le programme !](#)

Formulaire d'inscription en ligne :

[http://www.villes-cathedrales.fr/formulaire\\_participation.php](http://www.villes-cathedrales.fr/formulaire_participation.php)

## ECONOMIE



### L'UE dans les territoires

Avec le concours de la MEPLF, dont est membre la FVM

#### **Les fonds structurels pourront bien financer le très haut débit**

L'accord de partenariat français a été présenté à la Commission européenne le 31 décembre dernier. Après l'avoir examiné, cette dernière l'a retourné aux autorités françaises en leur adressant un certain nombre d'observations portant principalement sur trois points : le financement des infrastructures de haut-débit, le financement des infrastructures de transport, et la part minimale réservée au Fonds social européen (FSE) dans l'enveloppe nationale relative aux fonds

structurels (FESI).

S'agissant du Très haut débit (THD), 18 régions françaises ont souhaité, conformément à ce que permet la législation européenne, financer le très haut débit dans leurs programmes opérationnels 2014-2020, pour un montant global de 800 millions d'euros. Pourtant, la Commission européenne est réticente à l'idée que les Etats membres utilisent le Fonds européen de développement régional (FEDER) pour financer des infrastructures numériques et de transports dans les régions les plus développées. Elle l'a fait savoir en demandant à ce que les autorités françaises fournissent davantage de détails permettant de justifier ces investissements.

La MEPLF a adressé à la Commission européenne un courrier de soutien au financement du très haut débit dans toutes les régions françaises par les FESI.

Depuis, il semblerait que la Commission se soit ralliée à cette position, également soutenue par l'Etat français et en particulier le ministère de l'économie, du redressement productif et du numérique. La secrétaire d'Etat chargée du numérique, Axelle LEMAIRE, a salué « le choix de la Commission européenne de permettre l'affectation de ces fonds à des projets d'infrastructures à très haut débit ». Ce chantier représente en effet « un investissement de 20 milliards d'euros (...). Pour les projets publics, qui concerneront près de 15 millions de foyers et d'entreprises dans les territoires les moins denses, la possibilité pour les régions de mobiliser les fonds structurels européens (FEDER) constitue un élément important de la réussite du Plan France Très Haut Débit ».

Prendre connaissance : courrier de la MEPLF en faveur du très haut débit :

[http://www.meplf.eu/documents/?arb\\_n\\_id=130&doc\\_n\\_id=790&ref=nouveau](http://www.meplf.eu/documents/?arb_n_id=130&doc_n_id=790&ref=nouveau)

#### **Tout savoir sur les politiques européennes de l'énergie et du climat**

Le 18 juin prochain, la MEPLF, dont est membre la FVM, organise un séminaire d'information et de débat sur les politiques climatique et énergétique européennes. L'occasion de s'interroger sur la place des collectivités dans les politiques publiques de l'UE en la matière, et les impacts de cette nouvelle politique pour les « autorités locales » : à nouveaux objectifs, nouvelles contraintes ?

Inscriptions :

**Inscription gratuite obligatoire** <http://www.meplf.eu/inscription.asp>

Séminaire ouvert prioritairement aux élus et techniciens des collectivités locales.

**Programme** : [http://www.meplf.eu/documents/?arb\\_n\\_id=130&doc\\_n\\_id=788&ref=nouveau](http://www.meplf.eu/documents/?arb_n_id=130&doc_n_id=788&ref=nouveau)

[Retrouver les Brèves européennes](#)



### Projets de coopération décentralisée en attente de collectivités partenaires

Action contre la Faim (ACF) souhaite mobiliser les collectivités françaises, et en particulier les villes moyennes et leurs intercommunalités intéressées, autour de la solidarité internationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement et ainsi participer au développement de la coopération décentralisée dans ces secteurs. En 2014, ACF propose d'engager des collectivités territoriales à ses côtés sur de nombreux projets dans ses différents pays d'intervention.

#### Exemples de projets en recherche de partenaires :

- A Balbala, quartier parmi les plus pauvres de Djibouti-ville, les difficultés d'accès à l'eau et à l'assainissement, combinées à des pratiques d'hygiène inappropriées, entretiennent un niveau de malnutrition aiguë alarmant. ACF y met en place un programme eau, assainissement et hygiène, incluant notamment une approche innovante en marketing de l'assainissement (appui aux entreprises et artisans locaux dans la création d'une chaîne d'approvisionnement durable en produits et services d'assainissement abordables et souhaitables pour les populations, encouragement de nouveaux comportements chez les usagers et de l'investissement des ménages dans des latrines durables et hygiéniques).

- Au Tchad, les régions rurales sont durement touchées par le manque d'infrastructures en eau et assainissement : malgré les efforts du gouvernement, la décentralisation vers les communes reste difficile à mettre en œuvre. L'originalité du projet d'ACF dans la commune de Mao réside dans un désengagement progressif de l'ONG vers une approche de coopération directe entre collectivités françaises et tchadiennes.

Par leur expertise, les collectivités françaises accompagneront les efforts de décentralisation de ce secteur en renforçant les compétences locales, en formant des équipes communales compétentes dans ces domaines et en apportant un soutien financier. Ce partenariat favorisera à long terme l'autonomie locale, par la réhabilitation du réseau d'eau potable, la construction des latrines et de systèmes de drainage des eaux usées.

Contact auprès d'ACF : [\[email protected\]](mailto: [email protected])

## ECONOMIE



### Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France : le conseil constitutionnel censure le dispositif

Le Conseil constitutionnel a annoncé, vendredi 6 juin, la censure du mécanisme actuel du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF), qui vise à aider les communes pauvres par des prélèvements opérés sur les communes les plus favorisées.

A l'instar du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), le FSRIF est un fonds de péréquation horizontale, créé par le gouvernement de Michel Rocard en 1991 pour réduire les inégalités entre les villes d'Ile-de-France. La loi de finances 2011 avait décidé de l'augmenter fortement, avec une hausse de 50 % des contributions d'ici à 2015.

À travers une question prioritaire de constitutionnalité, la commune de Guyancourt (contributrice) contestait le fait que sa contribution FSRIF pour 2013 s'appuie sur une seule année de référence, 2009, et ignore les évolutions de ressources des communes. Les sages du Conseil constitutionnel lui ont ainsi donné raison.

Dans son communiqué, le Conseil constitutionnel relève que « la différence de traitement ainsi instituée entre les communes repose uniquement sur la date à laquelle elles ont commencé à contribuer au fonds ». « Une telle différence de traitement, instituée de façon pérenne, porte atteinte à l'égalité devant les charges publiques entre les communes contributrices au fonds ». Il a donc déclaré les dispositions qui régissent actuellement le FSRIF contraires à la Constitution. Jugeant que cette inconstitutionnalité « aurait des conséquences manifestement excessives si elle avait pour effet d'imposer la révision du montant des prélèvements opérés » pour « l'année en cours et les années passées » (250 millions d'euros en 2014), le Conseil constitutionnel a décidé de reporter l'effectivité de cette abrogation au 1er janvier 2015. À charge pour le Gouvernement de trouver en urgence, un nouveau mécanisme de substitution.

## SPORT



### Cholet, la ville moyenne la plus sportive de l'année selon L'Équipe

Le journal *L'Équipe* organise annuellement le « Challenge de la ville la plus sportive ». Ce challenge récompense, depuis 1937, les efforts d'une ville dans tous les domaines du sport, tant au niveau de la masse que de l'élite, mais surtout la stratégie et la cohérence de sa politique sportive au service d'une communauté, l'esprit du challenge donnant ainsi la priorité aux idées sur les moyens.

Saint-Marcellin (en moins de 20 000 habitants) et Gap (plus de 20 000) avaient été les vainqueurs du Challenge de la ville la plus sportive 2013 décerné par le journal.

En 2014, quatre villes ont été retenues parmi les communes de plus de 20 000 habitants : Fougères (35),

Mont-de-Marsan (40), Gap (05) et Vannes (56), et quatre parmi les moins de 20 000 habitants : Andrézieux-Bouthéon (42), Givors (69), Saint-Marcellin (38) et Saint-Renan (29).

Ces communes ont reçu la visite de la commission d'évaluation durant les mois d'avril et de mai dernier. Le vendredi 6 juin 2014, le journal *L'Equipe* a annoncé que les villes de Lannion (ville de moins de 20 000 habitants), Crolles (catégorie « Développement durable ») et Lavaur (catégorie « sport et handicap ») avaient été élues « Villes les plus sportives », ainsi que Cholet, dans la catégorie des plus de 20 000 habitants. Pour Cholet, il s'agit de son troisième titre après ceux de 1972 et 2007. Aucune ville française n'avait remporté jusque-ici ce titre à trois reprises.

## ECONOMIE



### Circulaire sur la prévention des risques psychosociaux

Une circulaire du 20 mai 2014 précise la mise en œuvre de l'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique de l'État. En application de l'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique, signé le 22 octobre 2013, chaque employeur public doit élaborer un plan d'évaluation et de prévention des RPS d'ici 2015.

Une circulaire du Premier ministre du 20 mars 2014 a fixé les conditions de mise en œuvre du plan national d'action pour la prévention des risques psychosociaux

dans les trois versants de la fonction publique.

La circulaire du 20 mai 2014 fixe quant à elle, les modalités d'application de cet accord-cadre dans la fonction publique de l'État. Une circulaire pour chacun des deux autres versants de la fonction publique sera publiée ultérieurement. De nouveaux outils pour accompagner la mise en œuvre des plans de prévention Pour aider les employeurs et l'ensemble des acteurs opérationnels impliqués dans la prévention des risques professionnels à mener à bien la phase de diagnostic, puis l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan d'action de prévention des RPS, un kit de documents et d'outils est mis à leur disposition.

Pour en savoir plus : [http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2014/05/cir\\_38341.pdf](http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2014/05/cir_38341.pdf)

## AGENDA

### **Mercredi 18 juin - 14h à 18h - Paris**

locaux de la CDC - 2 avenue Pierre Mendès-France, Paris 13ème

Colloque MEPLF

Politiques de l'UE en matière de climat et d'énergie

En présence de Connie Hedegaard, commissaire européenne à l'action pour le climat et avec l'intervention de Christian Pierret, ancien ministre, président de la FVM

*Programme*

### **Judi 19 juin - Paris**

Assemblée générale de la Fédération des Villes Moyennes

### **Judi 26 juin - Sens**

Journée du réseau des Villes-Cathédrales : la cathédrale, "objet" urbain?

*Inscription et programme*

### **Mercredi 2 juillet - Paris**

Réunion du Conseil d'administration

### **Judi 3 et vendredi 4 juillet - Paris**

5è Forum de la coopération décentralisée

### **Mercredi 9 juillet - Paris**

Commission des finances de la FVM consacrée au " Bilan fiscal et à la péréquation horizontale 2014 des villes moyennes et intercommunalités " - Réservée aux adhérents

Edité par Villes de France  
94 rue de Sèvres - 75007 Paris  
Tél. : 01 45 44 99 61  
<http://www.villesdefrance.fr>  
© O.U. © Fotolia

Directeur de la publication  
Gil Avérours  
Directeur délégué  
Jean-François Debat

Rédacteur en chef  
Guillaume Ségala  
Rédaction  
Armand Pinoteau, Margaux Beau, Arthur Urban, Anaëlle Chouillard  
Secrétariat  
Anissa Ghaidi